



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 16 décembre 2022

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 19 décembre 2022 à 19 h**.

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire « Budget 2023 et PTI 2023-2024-2025 » du lundi 19 décembre 2022 à 19 h</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2023
5. Première période de questions
6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 et directive pour leur publication
7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années financières 2023, 2024 et 2025 et directive de sa publication
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le lundi 19 décembre 2022 à 19 h.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault, Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 16 décembre 2022.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

406-12-2022

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2023

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2023 et du programme triennal en immobilisations 2023-2024-2025. Des copies sont disponibles pour les personnes présentes à la séance et la présentation est projetée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

5. Première période de questions

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023 et directive pour leur publication

CONSIDÉRANT les articles 474, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 9 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget 2023 déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville séance tenante;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente aux personnes présentes à la séance, et après que le maire, les membres du Conseil municipal, ainsi que la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville aient répondu, selon le cas, aux questions posées par les personnes présentes intéressées;

En conséquence; il est :

407-12-2022

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal adopte un budget de fonctionnement pour l'année 2023 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 30 328 100 \$, le tout suivant le document explicatif du budget 2023 déposé séance tenante et résumé comme suit :

Revenus	
Fonctionnement	
• Taxes	24 004 800 \$
• Compensations tenant lieu de taxes	1 308 300 \$
• Transferts	743 700 \$
• Services rendus	2 121 600 \$
• Imposition de droits	1 050 000 \$
• Amendes et pénalités	622 000 \$
• Intérêts	196 000 \$
• Autres revenus	281 700 \$
	30 328 100 \$



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Investissement	
<ul style="list-style-type: none"> • Taxes • Transferts • Autres revenus <ul style="list-style-type: none"> ○ Contributions des promoteurs 	 40 000 \$ 8 118 000 \$ 500 000 \$
	8 658 000 \$
	38 986 100 \$
Charges	
<ul style="list-style-type: none"> • Administration générale • Sécurité publique • Transport • Hygiène du milieu • Aménagement, urbanisme et développement • Loisirs et culture • Quote-part MRC • Frais de financement 	 6 036 572 \$ 4 250 882 \$ 7 627 214 \$ 7 347 003 \$ 782 070 \$ 3 942 605 \$ 1 528 500 \$ 1 235 400 \$
	32 750 246 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	6 235 854 \$
Moins: revenus d'investissement	(8 658 000) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(2 422 146) \$
Conciliation à des fins fiscales	
<ul style="list-style-type: none"> • Amortissement 	4 442 046 \$
	4 442 046 \$
Financement	
<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de la dette à long terme 	(3 060 200) \$
	(3 060 200) \$
Affectations	
<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'investissement • Excédent de fonctionnement affecté • Réserves financières et fonds réservés 	 (248 600) \$ 1 761 700 \$ (472 800) \$
	1 040 300 \$
	2 422 146 \$



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-- \$
---	--------------

Également résolu qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du budget prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget soit publié dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC D'Argenteuil.

-Adopté

7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2023, 2024 et 2025 et directive pour sa publication

CONSIDÉRANT les articles 473, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 9 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisations de la Ville pour les trois (3) prochaines années, tel que déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT la remise d'une copie de la documentation pertinente à toutes les personnes présentes à la séance, et après que le maire, les membres du Conseil municipal, ainsi que la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville aient répondu, selon le cas, aux questions posées par les personnes présentes intéressées;

En conséquence; il est :

408-12-2022

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme triennal en immobilisations pour les années financières 2023, 2024 et 2025 pour la somme totale de 73 787 400 \$, répartie annuellement comme suit :

- pour l'année 2023 : 16 898 500 \$
- pour l'année 2024 : 24 762 550 \$
- pour l'année 2025 : 32 126 350 \$

Qu'il soit de plus décrété qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du programme triennal prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du programme triennal soit publié dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

8. Deuxième période de questions

Le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée par les personnes présentes. La période de questions est ensuite close.

9. Levée de la séance

En conséquence; il est :

409-12-2022

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 26.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière